



Accusé de réception en préfecture	
Numéro de l'acte	2024-162
Date de transmission	19/12/2024
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

QUESTION N°2024-162

FINANCES : EURO VELO ROUTE N°5 – DEMANDE DE SUBVENTION FEDER

RAPPORTEUR :

Mickaël CANLER

Adjoint au Maire, Sécurité et Police Municipale

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme du fonds européens programme régional 2021/2027

Considérant que l'Europe en partenariat avec la Région des Hauts-de-France favorise la mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette carbone,

Considérant qu'il s'agit d'accompagner les changements de comportement et accroître des modes de déplacement doux,

Considérant que la ville d'Arques réalise le tracé de l'Eurovéloroute n°5 qui lui incombe. Ce tracé démarre de la rue de Bretagne et le quai Wadgassen, et s'arrête avant le long de la voie ferrée et le franchissement du passage à niveau,

Considérant que la ville d'Arques souhaite pour ce projet d'Eurovéloroute n°5 un accompagnement financier via le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER),

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'opération d'Eurovéloroute n°5 pour la partie qui incombe la Ville d'Arques,

ARTICLE 2 : SOLLICITE pour cette opération un financement auprès de l'Europe grâce au FEDER,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens.

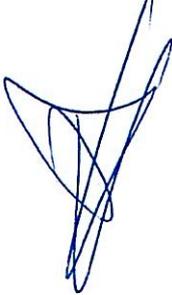
ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

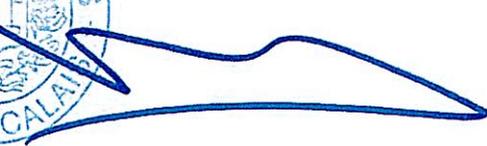
- Votes favorables 24
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Fait à ARQUES
Le 16 décembre 2024

Le secrétaire de séance,
Sébastien DUCHATEAU



Le Maire,
Benoît ROUSSEL



acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 19 DEC. 2024 et publication ou
notification le 19 DEC. 2024
Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

Affiché le 17 décembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents** pour la question 2024-134, **22 présents** à partir de la question n°2024-135
- **5 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **0 absent excusé sans pouvoir**

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.